

RÈGLES SPÉCIFIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL



2 jours

2020

12.13 mars

3.4 décembre



Tout acteur de SST



909 € HT – Repas inclus

Référence : 12RFPU001

Prérequis

Exercer en santé au travail.

Objectifs

- S'approprier les droits médico-sociaux des agents et des salariés travaillant pour la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière, dans le contexte de l'aptitude médicale au travail, du contrôle des droits à congé maladie, de l'indemnisation des pathologies professionnelles.
- Identifier les interrelations médecine agréée/médecine statutaire.

Programme

- Organisation des services de santé au travail dans la fonction publique.
- La médecine statutaire.
- Droits médico-sociaux des fonctionnaires.
- Particularités de la notion d'aptitude, d'inaptitude et de maintien en emploi dans la fonction publique.

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie affirmative et expérientielle.
- Exposés théoriques illustrés.
- Échanges avec les stagiaires sur l'analyse de cas concrets.

N.B. En intra, le traitement des trois fonctions publiques peut se faire conjointement ou uniquement sur l'une ou l'autre des fonctions publiques, à la demande.

Lecture conseillée : « Fonctions Publiques : une approche pluridisciplinaire de la santé au travail » du Pr Alain Dômont (Éditions DOCIS).

DÉROULEMENT

- 9h00-12h30/13h30-17h00
- Supports de cours inclus.
- Évaluation globale de la formation.
- Évaluation des acquis de la formation : autoévaluations, quiz ou analyses de cas.
- Remise d'une attestation de fin de stage.



Organisme de formation
certifié ISO 9001:2015,
ODPC, datadocké